

Projet éolien de Saint-Bonnet-des-Quarts

Compte-rendu « Atelier de réflexion n°2 »

Mercredi 22 mars 2023



Suite au premier Atelier de Réflexion citoyen organisé le mercredi 26 octobre 2022, BayWa r.e. a continué sa démarche de co-construction du projet avec les riverains à l'occasion d'un second atelier qui s'est déroulé le mercredi 22 mars 2023.

L'atelier :

- Une petite dizaine de participants de la commune de Saint-Bonnet-des-Quarts
- 3 animateurs BayWa r.e. : Morgane Caromel (responsable régionale éolien), Justine Boschet (chef de projet éolien) et Marine Yver (communication & concertation)
- Durée : 2 heures de 18h à 20h
- Localisation : Mairie de Saint-Bonnet-des-Quarts

Objectifs de l'atelier :

- Informer les participants sur l'avancée des études
- Préciser les mesures définies lors du premier atelier, en travaillant sur des actions concrètes

Participants :

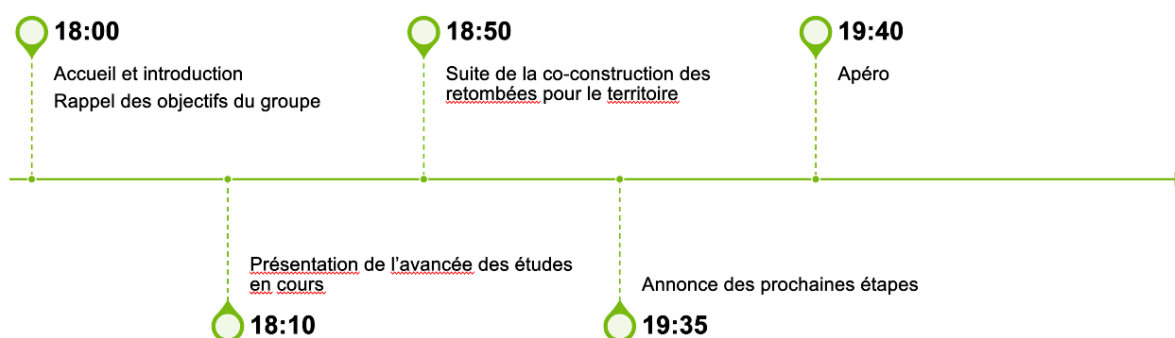
NOM	PRENOM
CHEVALIER	Loïc
DUPUIS	Christian
ETAY	Jean-Noël
MANDRET	Mathieu
MURAT	René
THERESE	Cyril
VINCENT	Sylvie

Animateurs BSAS

Morgane CAROMEL	Responsable régionale développement éolien
Justine BOSCHET	Chef de projets éoliens
Marine Yver	Chargée de communication et concertation

Le déroulé de l'Atelier de réflexion :

Le fil rouge de l'atelier



Etape 1 : présentation de l'avancée du projet et des premiers résultats des études en cours

L'atelier a commencé par un rappel des objectifs du groupe de travail, et de l'historique du projet ainsi que la concertation et les actions de communication mises en place tout au long du développement du projet.

Etude de vents

Justine Boschet a présenté les premiers résultats des études de vent menées depuis septembre 2022. Au cours de la présentation, des questions ont été posées concernant la direction du vent, qui a été confirmée majoritairement Sud-Ouest. Des interrogations ont également porté sur les raisons pour lesquelles les mesures enregistrées indiquent une force de vent plus élevée et plus constante pendant la nuit.

Il est important de noter que ces résultats sont influencés par divers facteurs, tels que les variations saisonnières et les différences de pression atmosphérique. Le vent est en moyenne plus fort en hiver et la nuit. La vitesse moyenne présentée sera très certainement plus faible à l'issue d'une mesure complète, qui comprendra les 4 saisons au minimum.

Etude acoustique

Concernant l'étude acoustique, Justine Boschet a présenté les points retenus en priorité pour poser des sonomètres, et leur utilité pour mettre en place un plan de bridage acoustique du futur parc le plus adapté possible. Un plan de bridage définit les périodes de la journée corrélées à une force et une direction de vent auxquelles les éoliennes sont ralenties afin de respecter la réglementation.

Des questions ont été posées sur la distance des sonomètres par rapport à la zone d'étude : la chef de projet a indiqué que plus les sonomètres étaient proches de la zone d'étude, plus le plan de bridage sera conservateur. Elle a également rappelé l'intérêt de les poser à proximité des habitations pour capter les sons ambiants, et les raisons pour lesquelles on ne peut pas les mettre dans une zone où des chiens aboient en continu.

Un participant a proposé de poser un sonomètre chez lui, ce qui en rapprocherait un de la zone d'étude. BayWa r.e. a indiqué qu'ils gardaient en tête cette proposition.

Les sonomètres devraient être posés très prochainement (courant avril/ mai).

Etude paysagère

Concernant l'étude paysagère, les différentes zones d'études pour les enjeux patrimoniaux ont été présentées. Les prises de vue pour les photomontages se feront en avril-mai 2023, pour un rendu du rapport de l'étude paysagère attendu à l'automne 2023.

BayWa r.e. a ensuite présenté les points de vue issus du dernier atelier de concertation et retenus pour les photomontages

Les participants ont pu observer les différents points de vue et comprendre les justifications des choix de points de vue.

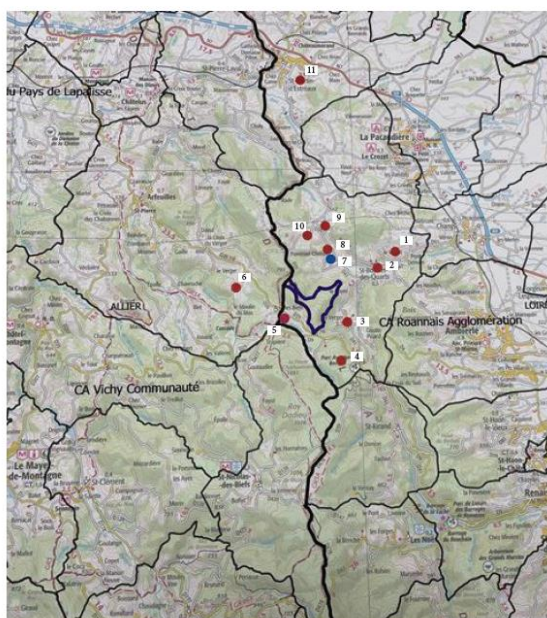


Fig. 1 : Carte de synthèse des points de vue issus de la concertation

	Point de vue	Retenu/Non retenu	Distance à la ZIP (km)	Description
1	St-Bonnet-des-Quarts point Nord	Non retenu	2,2	Le point sélectionné ne s'accroche à aucun lieu de vie majeur et à aucun axe de communication. La sensibilité potentielle rentre en résonance avec le point suivant de St-Bonnet-des-Quarts
2	St-Bonnet-des-Quarts (cœur de village)	Retenu	1,6	Le point se situe dans la zone urbaine majeure de l'aire d'étude immédiate. Un monument historique est présent et le village s'accroche à un relief dont le versant expose la ZIP
3	Hameau le Verger	Retenu	1,3	Le hameau le Verger se présente comme l'un des plus proches de la ZIP, avec une sensibilité accrue sur son flanc ouest, aux abords de la RD 41.
4	Parc aventures Bécajat	Retenu	1,7	Le parc est englobé dans un boisement fortement dense, mais qui propose une percée visuelle en direction du site de projet. Il est nécessaire d'étudier cet fenêtrage d'ouverture
5	Croisement RD 25 et RD 26 Les Biefs	Retenu	1,4	Une percée visuelle le long de ce croisement et vers la ZIP est présente. Une analyse de ce point de vue est nécessaire
6	Le Mas au Nord du Moulin du Mas	Non retenu	1,8	La topographie oriente cet espace à l'inverse de la Zone d'implantation potentielle. Ainsi, le hameau est considéré comme ouvert sur les vues vers l'ouest mais très peu vers l'est
7	Hameau La Bruyère et la Saulle	Retenu	0,9	Un large panorama s'ouvre au niveau de ces hameaux en surplomb. La silhouette de St-Bonnet-des-Quarts et en covisibilité avec le site pressenti, une analyse est dès lors nécessaire
8	Hameau La Charbonnière	Non retenu	1,8	Ce point de vue se présente quelque peu comme une redite avec le point précédent et le point suivant. Nous privilégions d'englober l'ensemble des sensibilités du territoire avec nos 35 points de vue et donc de les équilibrer géographiquement
9	Croisement RD 35 et RD 52	Retenu	2,3	Croisement de nombreuses routes, ouvert sur les lointains, il faut analyser les visibilitées potentielles depuis ce point majeur des axes de communications. Sur cet axe peu fréquenté, les lieux de vie sont peu nombreux. Les enjeux sont dès lors moindres vis-à-vis de l'analyse de ce point de vue.
10	Lieu dit les Turaux	Non retenu	1,6	La façade sud du village présente une orientation vers la zone d'implantation potentielle. Peu d'obstacles physiques à proximité directe des limites urbaines viennent filtrer les vues sur les lointains. Une analyse des visibilitées est nécessaire.
11	Sortie de Ville St-Martin d'Estreaux	Retenu	8,3	

Fig. 2 : Tableau de synthèse des points sélectionnés et justification

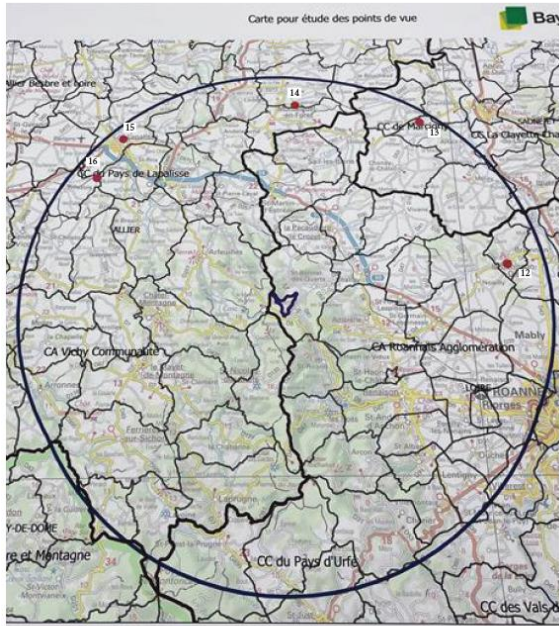


Fig. 3 : Carte de synthèse des points de vue issus de la concertation

	Point de vue	Retenu/Non retenu	Distance à la ZIP (km)	Description
12	La Bénisson-Dieu	Non retenu	2,2	Le point sélectionné est en dehors du dessin de l'aire d'étude éloignée adaptée
13	RD 9990 Les Roussins	Non retenu	1,6	Le point sélectionné est en dehors du dessin de l'aire d'étude éloignée adaptée
14	Montaiguet-en-Forez	Retenu	1,3	Le village et ses alentours sont positionnés en plaine ouverte. L'orientation même du village ne permet pas d'apprécier entièrement les sensibilités. Le parti pris est de retenir ce PDV, mais de le décaler le long de la RD 990 un peu plus à l'ouest, où le panorama s'ouvre grandement.
15	Centre-Ville Lapalisse	Retenu	1,7	Lapalisse présente une position en surplomb de la vallée de la Besbre, ce qui crée de potentielles visibilités autour de cet axe ouvert. Le parti-pris a été de regrouper ce point de vue et le suivant en un seul en entrée sud de Lapalisse, à proximité de la voie ferrée
16	RD 907 La Palisse sortie de ville	Retenu	1,4	Les axes de communication menant à Lapalisse présente une position en surplomb de la vallée de la Besbre, ce qui crée de potentielles visibilités autour de cet axe ouvert. Le parti-pris a été de regrouper ce point de vue et le précédent en un seul en entrée sud de Lapalisse, à proximité de la voie ferrée

Fig. 4 : Tableau de synthèse des points sélectionnés et justification



Photo N°1 : Animation de la première partie de l'atelier

Etude écologique

Concernant les études écologiques, la méthodologie du cycle écologique a été présentée ainsi que le calendrier des sorties pour réaliser les inventaires naturalistes. La chef de projet a expliqué les raisons de l'arrêt des sorties entre juillet et novembre 2021 et a bien confirmé que les études suivraient un cycle écologique complet, c'est-à-dire un an avec des sorties fréquentes.

Une question a été posée sur les personnes en charge des études. C'est un bureau prestataire indépendant qui s'occupe de faire les études écologiques.

Etude hydrogéologique

Concernant l'étude hydrogéologique, le rapport des experts est attendu pour l'automne 2023. Des mesures sur sites seront également réalisées au cours de l'année.

Une question a été posée sur la mesure des failles géologiques. La chef de projet a précisé qu'une étude de la bibliographie et de l'état des connaissances sur la zone serait également faite par l'hydrogéologue agrégé, en plus des sorties terrain.

Le maire précise que la ressource en eau est sensible sur la commune et qu'un projet situé trop proche des sources pourrait être compliqué. La chef de projet indique avoir bien en tête cette donnée.

Par ailleurs, il a été précisé suite à une question que l'étude d'impact prend en compte les chemins d'accès, mais aussi les câbles qui relient les éoliennes entre elles et au réseau. Le tracé hypothétique de raccordement est analysé. En phase travaux, de nouvelles études sont faites pour vérifier les données de l'étude d'impact et protéger la ressource en eau. Pour le raccordement, c'est Enedis qui est en charge de l'étude d'impact du raccordement définitif, mais le raccordement hypothétique est déjà analysé par le développeur en amont du dépôt de dossier de la demande d'autorisation.

L'étude d'impact environnementale sera présentée à l'automne. Une permanence d'information devrait avoir lieu avant le dépôt du projet qui permettra de présenter des inventaires plus complets.

Etape 2 : précisions sur la définition des retombées territoriales

Après avoir rappelé les thèmes retenus lors du dernier atelier de concertation, il a été proposé aux participants de réfléchir ensemble à la mise en place concrète de ces mesures.



Photo N°2 : Animation de la deuxième partie de l'atelier

ATELIER 1 : DEFINITION D'UNE NOUVELLE MESURE

Rénovation énergétique : une offre similaire à ce qu'on propose existe déjà et est proposé par Roanne Agglomération.

Est-ce qu'on peut améliorer cette offre ?

- Roannais agglomération communique régulièrement.
- Ils organisent des permanences délocalisées.
- Il y a déjà eu quelques travaux (exemple : rénovation de l'école).
- Les gens qui veulent faire quelque chose chez eux ont la possibilité de trouver de l'information, tout simplement en se rendant en mairie. Après la démarche est bien expliquée.

Proposer des réductions sur les factures d'électricité : on ne pourra le mettre en place que lorsque les éoliennes seront sorties de terre, après mise en service. Le contexte énergétique ne nous permet pas de proposer une offre qui permette d'avoir une réduction.

Propositions du précédent atelier :

Une mesure sur les nouveaux cours d'eau ?

→ C'est la fédération de pêche qui s'en occupe déjà !
Elle a pas mal de projets

Trame bleue et trame verte : on est hors zone ici ? -> on s'est déjà appuyé sur ça pour le jardin de l'école

Un jardin partagé ?

→ C'est bien en ville, mais ici ce ne serait pas forcément adapté !

Proposer aux gens de recréer des points d'eau ou des mares.
BayWa r.e. pourrait financer ça
On pourrait s'appuyer sur la fédération de pêche et des données de la LPO
La mesure pourrait s'appeler "**Préservation et protection de la ressource en eau**"

→ Baisser la facture d'électricité ?

! **Il faut toucher au portefeuille !**

Faire une campagne de financement participatif ?

?

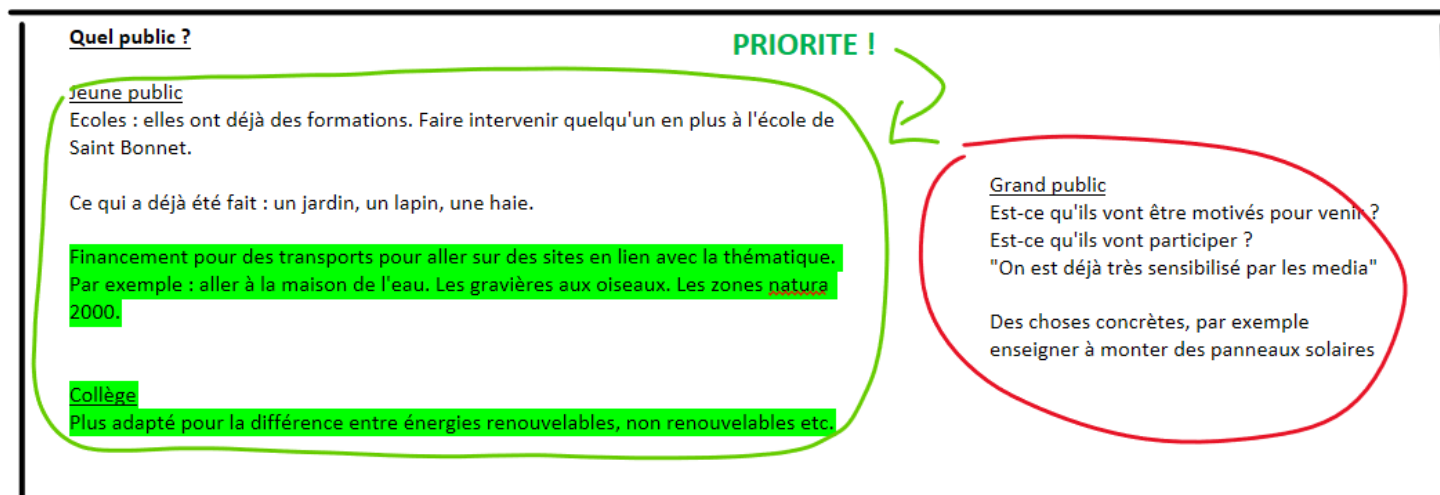
Quel(s) taux ?
Combien on peut gagner au total ?
Comment rassurer les gens ? Quelle sécurité quand on place notre argent ?

=> Plusieurs personnes pourraient être intéressées !



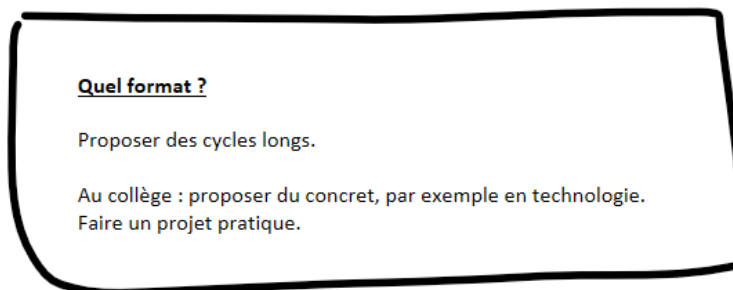
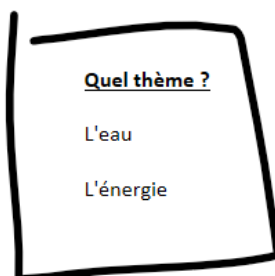
Pour l'atelier 1, il a été décidé que parmi les mesures qui pouvaient être mises en place suite à l'abandon de la démarche de rénovation énergétique, on retrouvait la préservation et la protection de la ressource en eau, et/ou une campagne de financement participatif qui permettrait au territoire de profiter des retombées locales du projet.

ATELIER 2 : SENSIBILISATION GRAND PUBLIC



Point d'attention :

Ne pas avoir une formation par les développeurs -> juges et partis.



Points de contact / acteurs :

Association Jeunesse et sport

Identifier quelqu'un à St Bonnet prêt à s'engager avec nous :

Directrice de l'école de St Bonnet.

Pour l'atelier 2, la mesure concrète retenue est une sensibilisation des plus jeunes, primaire et collège, avec des choses concrètes : maquette, sorties sur site, etc. Le contact va être pris avec la Directrice de l'école de St Bonnet.

ATELIER 3 : GESTION FORESTIERE

Qu'est-ce qu'on entend par là ?

Adaptation au climat : adapter les essences aux nouvelles conditions climatiques.

Lutte incendie

Question de la propriété privée : comment les contacter et les fédérer ?

Identification d'un regroupement de propriétaires ?
Le CRPF regroupe bcp de petits exploitants et propriétaires.
Co-forêt : coopérative.

Ne pas voir qu'avec co-forêt : ils sont lucratifs.

Il faut sensibiliser des gens qui ne savent pas que ça existe. Ça pourrait éveiller des sensibilités

Qu'est-ce qu'on peut apporter comme mesures concrètes ?

Diagnostic de la commune

Espèces de reboisement et autres thématiques

Déjà portées par d'autres instances forestières : syndicat des Monts de la Madeleine, ONF etc

! Le constat on est à peu près au courant.
Mais que mettre en place derrière ? Quelles essences planter ?
On ne sait pas comment les espèces vont supporter le réchauffement climatique

! identifier des ilots de conservation, préserver des parcelles

Créer sur la commune de St Bonnet des petites parcelles de protection.
Faire des zones témoins.
Permettrait de faire des zones d'observation sur des petites surfaces qui ne sont pas utilisées.
Intérêt : sert pour l'avenir

Avoir un coaching sur ce qu'on fait de ces parcelles une fois qu'elles sont identifiées.

Permet de s'affranchir du problème de regroupement des propriétaires qui pose problème au début

ACTEURS

Une association essaye d'acquérir des petits morceaux de forêt

Ça pourrait être fait avec une maîtrise d'œuvre de la commune => on ne pourra pas le faire avant mise en service. !

Parcelles des biens sans maître : ça s'intègre totalement dedans. On pourrait les intégrer dans ce projet.

✗ CEN ✗ Coforêt ✗ Eibois ✗ CRPF
=> prendre l'avis de tout le monde

Peuvent donner des infos sur les zones.
Les parcelles sont déjà identifiées chez les parcelles sans maître.



Pour l'atelier 3, la mesure concrète retenue a été d'identifier des ilots de conservation et préserver des parcelles sur la commune, comme les parcelles sans maîtres, pour réaliser des suivis et analyser l'impact du changement climatique sur la forêt.



Prochaines étapes (dates à confirmer) :

6 juillet 2023 : 3^{ème} atelier de réflexion

18 octobre 2023 : Forum d'information

Contact :

Justine Boschet

Chef de projet

justine.boschet@baywa-re.fr

07 63 47 62 03